

**DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**FIXANT LE TARIF MOINS DE 60 ANS 2025  
DE L'ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES  
(EHPAD) "SAINT-LANDELIN" SITUÉ À VAULX-VRAUCOURT**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'adoption de la délibération du Conseil départemental en date du 24 mars 2025 portant sur l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux de compétence départementale,

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens,

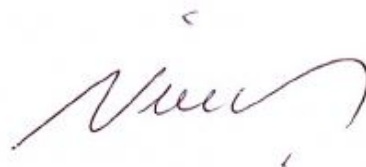
**Le Président du Conseil départemental,**

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Le tarif moins de 60 ans applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2025 concernant l'EHPAD "Saint-Landelin" situé à Vaulx-Vraucourt (N° FINESS : 620102061) est fixé à 72,96 €.

Arras, le 17 juillet 2025  
Pour le Président du Conseil départemental



Signé électroniquement par  
Maryline VINCLAIRE  
Directrice générale des services

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.*